L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi, 26 Mai 1829.

INTERIEUR.

Baton-Rouge, 23 Mai.

Malgré les pluies qui n'ont cessé de tomber depuis le commencement de cette semaine, les eaux du fleuve continuent à baisser, et on pense généralement qu'il ne montera pas davantage cette année. Le coton souffre beaucoup de l'humidité, et les habitans prétendent que dans l'état où il est, l'ardeur du soleil venant immédiatement après les pluies pourra en détruire une grande quantité. On a aussi remarqué que dans les étés pluvieux, la pourriture faisait de plus grands ravages. Cette perspective est loin d'être encourageante pour ceux de nos habitans qui ont persévéré dans la culture du coton. Les Denrées de l'Ouest ont baissé ainsi qu'on le verra par les prix de notre marché.—*Gaz.*

(Extrait de la Gazette de Pensacole.)

Pensacole, 12 Mai.

Le navire des E. U. *Falmouth*, commandé par Charles W. Morgan, esq., et portant la flamme du commodore Charles G. Ridgely, est arrivé mardi dernier 5 mai dans ce port, venant de croiser sur les côtes de Cube.

Aussitôt qu'on eut appris que les pirates avaient recommencé leurs déprédations, le *Falmouth* partit pour la Havane: ayant disposé des forces qui avaient déjà été envoyées sur ces côtes, de la maniere la plus capable d'offrir des protections à notre commerce dans le voisinage de Matanse et de la Havane, il rallia (conformément aux ordres qu'il avait) l'*Erié*, vis à vis le cap St-Antoine. Le lendemain de l'arrivée du *Falmouth* dans ce port, les chaloupes de l'*Erié* revinrent, après avoir capturé deux bateaux pirates et chassé leurs équipages dans l'intérieur. Le soir du même jour, une autre expédition, composée de quatre grandes chaloupes, partit, protégée par l'obscurité de la nuit, pour aller ecurer ce refuge bien connu des pirates. Quoique cette expédition n'ait eu d'autre résultat direct que l'arrestation d'un individu suspect, qui depuis a été livré aux autorités de la Havane et mis en prison, il y a tout lieu de croire qu'elle aura un effet permanent en apportant des entraves aux sorties qu'ils ont faites, avec tant de sécurité, contre notre commerce. L'energie d'un gouvernement qui jetterait dans ce repaire une centaine d'hommes bien armes et bien decidés, ne serait certainement pas de nature à être bravée par quelques brigands sans frein. La station du *Falmouth* au cap St-Antoine est maintenant occupée par le *Shark*, commandé par Ralph Voorhees, esq., qui tiendra constamment ses chaloupes à l'eau et emploiera tous les moyens laissés en son pouvoir ou que lui suggéreront les circonstances pour poursuivre les pirates et s'en emparer. Le *Falmouth* est retourné à terre, mais a pris que le tems de faire de l'eau. Pendant qu'il croisait devant le cap St Antoine il a parlé à divers navires marchands anglais venant directement de la Jamaïque, et qui ignoraient la prise d'une goëlette pirate par un brick de guerre de leur nation, ainsi qu'en l'a dit dans nos journaux.

—Le navire des E. U. *Erié*, commandé par Daniel Turner, esq., et dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre dernier N°., a resté dix semaines sur les côtes de Cube, employé principalement à convoyer de la Havane et de Matanse. Ses chaloupes, sous les ordres du lieutenent Tatnall, ont été occupées pendant plus de trois semaines à parcourir les cayes et les côtes, et quoiqu'elles fussent montées par soixante des meilleurs hommes du navire cela n'a pas empêché ce dernier de croiser devant le cap St-Antoine pendant leur absence. Les chaloupes se sont emparées de deux bateaux pirates, mais malheureusement les hommes qui les montaient ont fui dans les bois.

Les chaloupes du *Falmouth* et de l'*Erié*, sous le commandement du lieutenant Ralph Voorhées, ont parcouru avec soin toutes les cayes et toutes les côtes, depuis le cap St-Antoine jusqu'à la rivière Quatas. Elle se sont assurées qu'il n'y avait point de croiseurs pirates sur les côtes de Cube, ce qui est très-important.

(Gazette.)

EXTERIEUR.

France.

RUGGIERI aîné, ARTIFICIER DU ROI,
Et Artificier ordinaire de la ville, de l'Artillerie et de la Marine:

Projet d'un caisson foudroyant pour la guerre et pour la Marine.

Il y a déjà quelques années que j'ai été à même de remarquer l'effet extraordinaire que produit sur le cheval le sifflement aigu d'une fusée, dans les différents feux d'artifice que j'ai exécutés pour la ville de Paris pendant vingt ans, il n'y a presque point eu de cavaliers, parmi ceux qui étaient de service près de l'enceinte, qui aient pu rester en selle pendant le départ d'un bouquet, si bien aguerris qu'aient été leurs chevaux, et quoiqu'ils aient pu les maintenir pendant le feu des pièces qui avait précédé cette dernière.

Je ne sais si l'on doit attribuer cet effet à la peur qu'éprouve l'animal ou bien à l'irritabilité de ses nerfs, toujours est-il que le chevalier ne peut s'en rendre maître.

Cette remarque me suggéra l'idée que les fusées pouvaient être employées, plus avantageusement contre la cavalerie, que comme moyen incendiaire, ainsi qu'on a tenté de les employer jusqu'à ce jour: c'est pour quoi j'ai imaginé la construction d'un Caisson extrêmement léger, pouvant être traîné par un homme ou deux, contenant une certaine quantité de fusées qui seraient tirées horisontalement et sur un angle convenable à la portée où l'on voudrait atteindre. On pourrait, par ce moyen, mitrailler la cavalerie qui chargerait un Carré, ou une ligne d'infanterie, à une portée bien supérieure à celles des pièces d'artillerie, sans qu'on soit obligé, pour cela, d'employer des fusées d'un gros calibre, et par cet effet obtenir facilement la destruction des assaillans qui seraient atteint par un eventail de feu, sur une ligne très étendue, ce qui ne serait cependant l'effet que d'un seul Caisson.

Il resterait maintenant à faire une théorie pour l'instruction de la manœuvre que j'indiquerai, sauf les modifications que les gens de guerre pourraient croire nécessaire d'y apporter, auxquels j'abandonnerai ce soin.

Ayant reconnu que la baguette de la fusée, vû l'embarras qu'elle cause dans le transport, avait été jusqu'à présent un des obstacles à l'emploi de ce projectil, je me suis occupé de le rendre plus portatif et par consequent plus facile dans une manœuvre militaire.

Je crois avoir atteint ce but en ramenant à des proportions extrêmement réduites cette flèche qui se trouve être, maintenant, en équilibre, par des lames de tôles, dont le tranchant deviendrait encore une arme meurtrière et ajouterait au dard détonnant dont la tête de la fusée est armée.

La Marine pourrait, je crois aussi, employer très utilement ce procédé, et avec d'autant plus d'avantage que, puisque l'on se bat sur mer, à une distance très rapprochée, on pourrait employer des fusées beaucoup plus petites et en plus grand nombre, qui, tirées dans les agrès du bâtiment ennemi, l'incendiraient infailliblement. Elles seraient, pour cet effet, garnies, comme celles que l'on emploie dans les réjouissances, d'une quantité détoiles qui, des fusées qui se seraient arrêtées dans les mâts et dans les cordages, tomberaient en pluie de feu sur le pont et sur les combattant, lesquels occupés d'éteindre leurs vêtemens incendiés ne pourraient porter secours au navire.

Ces étoiles seraient faites d'une composition dont la flamme a une telle vivacité de feu et de couleur qu'il est impossible de le fixer sans être ébloui pendant quelques instans. Ce qui serait encore un avantage.

FEUILLETON.

ANECDOTE RECENTE

Mlle. Mars, entrant un jour au comité de la Comédie Française, oublie de fermer la porte derrière elle; Thénard, qui jouait les rôles à livrée, lui dit avec humeur: "Fermez donc votre porte, madame, vous n'avez pas ici de domestique.—Je sais, monsieur, lui répond Mlle. Mars, que depuis long tems il n'y a plus de valets à la Comédie-Française."

—Honoré, qui a débuté à Paris dans les rôles de Potier, et qui tient cet emploi à Bordeaux, vint un soir annoncer au public qu'un de ses camarades était indisposé, et prier qu'on voulût bien en accepter un autre dans le rôle que le malade devait jouer. Le public prenait assez bien la chose, lorsqu'un monsieur, placé à l'orchestre, se leva et exigea que l'acteur annoncé parût: *mort ou vif*. Alors, Honoré, du ton le plus poli: "Ma foi, messieurs, moi qui suis payé pour dire des bêtises, je n'aurais pas trouve celle là.

FABLES, PAR M. NAUDET.

Les exigences de la politique et la spécialité de notre journal ne nous empêchent pas de donner quelquefois des nouvelles du Parnasse. Nous avons soin, il est vrai, de ne parler que des bons vers, nos lecteurs ont pu voir que nous n'abusons pas souvent de leur patience. Ils trouveront bon, nous n'en doutons point, que nous consacrions quelques lignes à un nouveau recueil de fables qui vient de paraitre, sans prôneurs, sans annonces fastueuses, avec la seule recommandation du mérite, comme tout ce qui est bien et promet d'être durable. Ces Fables sont de M. Naudet, non pas le professeur académicien, mais M Naudet tout bonnement, comme La fontaine aurait dit, homme également d'esprit et de goût, à qui la nature a donné le talent, qui n'est pas toujours académique, d'exprimer en vers heureux des pensées ingénieuses. M. Naudet, en se comparant dans sa préface à son docte homonyme, nous dit que, quand à lui, *il n'est rien*, mot beaucoup trop modeste, emprunté de Piron qui ne le disait point par modestie. Mais M. Naudet se trompe, lorsqu'on a composé un livre comme le sien on peut prendre place parmi les bons fabulistes de notre époque; on est quelque chose enfin, n'eût-on d'autre titre à mettre en tête de son ouvrage que celui de membre de la société des bonnes-lettres. Les honneurs littéraires n'ajoutent rien au mérite; et peut-être eussent-ils gâté dans M. Naudet cette franchise de style, cet abandon aimable qui font le charme comme le caractère particulier de son talent. Nous avons lu ses fables sans prévention, sans désir de les trouver bonnes ou mauvaises; et nous pouvons affirmer sur notre probité littéraire, qu'elles nous ont paru presque toutes remarquables par l'heureuse invention des sujets et le mérite de l'exécution. Nous n'avons d'autre reproche sérieux à faire au fabuliste que de ne pas se défier assez de sa facilité. Son style manque quelquefois de fermeté, son vers de précision. Ce sont des taches qu'une seconde édition fera disparaitre. Au reste, la seule manière de juger les vers d'un poète, c'est de les lire, et nous allons mettre nos lecteurs à même d'apprécier la justesse de nos éloges et de nos critiques Nous choisirons parmi les fables de M. Naudet, non pas la meilleure peut-être, mais celle qui présentait le plus de difficultés, puisque l'auteur s'est imposé en quelque sorte l'obligation de continuer Lafontaine.

LE PIGEON ET L'HIRONDELLE.

Près de succomber à la peine,
L'un de ces deux pigeons dont le bon Lafontaine
Immortalisa l'amitié,
C'est le moins heureux, survivait à son frère,
Et son destin faisait pitié.
Un matin, dans son lit devenu solitaire,
Comme le premier jour il pleurait son malheur,
Quand une imprudente hirondelle
Vint s'y réfugier, fuyant l'arme cruelle
Et les réseaux d'un habile chasseur,
L'oiseau craintif trainait une longue ficelle;
Un plomb brûlant l'avait frappé,
Et les traces de sang qui coloraient son aile,
Disaient à quels dangers il avait échappé.
Sa frayeur, sa blessure et ce triste équipage,
O souvenir trop douloureux!
Tout rappelle au pigeon son frère, et ce voyage
Qui, la première fois, les sépara tous deux.
Emu par cette souvenance,
Et prodigue de tendres soins,
Il panse le blessé, le réchauffe et d'avance
Semble deviner ses besoins.
De sa couronne de verdure
Avril déja s'embellissait,
Flore de ses parfums embaumait la nature,
Au souffle du printems la terre renaissait;
Une abondante nourriture,
Un abri contre la froidure,
Un ami, le plus doux des biens,
Tout de leur union resserrait les liens.
Avec la crédule espérance
Dans le cœur du pigeon rentrait la confiance.
Elle dura peu son erreur:
L'automne s'annonçait à peine,
A peine du soleil décroissait la chaleur,
Que déjà l'oiseau voyageur
S'apprêtait à partir pour la rive lointaine.
—Eh quoi! sitôt m'abandonner?
Moi qui de vous aimer m'étais fait l'habitude!
—Garde-toi de me soupçonner
D'inconstance ou d'ingratitude:
Je vais sous de plus doux climats
Passer la saison des frimas,
Mais, du printems riante messagère,
Avec lui, près de toi, je reviendrai, mon frère:
Déjà souffle Borée, il faut quitter ces lieux.
Surtout pas de tristes adieux:
Je pars, et le chagrin ne vaut rien en voyage.
Ainsi les faux amis entourent l'homme heureux;
Et semblables en tout aux oiseaux de passage,
Les ingrats s'éloignent comme eux
Au moindre souffle de l'orage,

Nous croyons inutile de faire remarquer la grâce, l'intérêt de cette charmante composition, où la fraicheur du coloris le dispute à la délicatesse de la pensée. Il fut un tems où, dans l'intérêt de l'auteur, nous nous serions arrêtés après cette citation; mais aujourd'hui les tems et les lecteurs sont si durs pour les poètes, qu'il ne suffit plus de les louer pour recommander leurs ouvrages. Il faut parler encore du libraire, de l'imprimeur, du talent du dessinateur, du graveur; il n'est pas jusqu'au fabricant du papier qui ne prétende avoir sa part du succès. Nous dirons donc, puisqu'il le faut, que les fables de M. Naudet, imprimées sur beau papier, sortent des presses de M Firmin Didot, que chaque livre est terminé par une charmante vignette, dessinée par M. Adam ou M. Deveria et autres maîtres; enfin que le titre est orné d'une petite gravure de M. Johannot, véritable chef-d'œuvre d'esprit et de gentillesse. Nous recommandons cependant aux lecteurs de ne pas trop s'arrêter à ces jolies bagatelles: les fables valent mieux encore que cela. A.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expedies.

Brick William, Leach, Bordeaux, J P Payson.
Brick Blucher, Jacques, Glascow, A R Taylor.
Brick Barrier, Power, Boston, J A Merle & Co.
Brick Robert Cochrane, Gaze, Baltimore, cap.
Brick Pulaski, Webb, Nante, F Verrier.
Barque Margaret, Gardham, Liverpool, B Booth & Co.
Goël, Amelia, Rashe, Pensacole, capt.
Bateau Margaret, Williams, Pearlington, capt.

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, des Passes, ayant mis en mer les navires Tennessee et Catharine, le brick Moro et la goelette Express. Il a amené de la Passe S-E. le brick Regulator, brick Blakely du Fort, venant de Boston en 23j. et de la Grande Prairie la goelette Belonia, venant de Tampico. Laissé la barque anglaise Hannibal échouée à la Passe, et le brick Nelson Village. Dimanche soir il y avait deux bricks en vue, noms inconnus.

Bateau de remorque Post-Boy, Herriman, des Passes, ayant mis en mer le navire Crescent, le brick Martina, et goelettes Octavia et Eliza—il a en outre mis en mer par la passe S. O. navire Combattant, brick de guerre Baucis, brick Castillo, qui étaient à l'ancre à l'endroit du mouillage—Le Grampus a fait traverser la Barre au brick Nelson's Village—Il a quitté la Passe Dimanche à 8 heures du matin, et la Balise à midi. Il a amené les bricks Knott, Blakely, et William, et le sloop Dread. Il a rencontré à deux lieues d'ici le brick Isabelle, à bord duquel le tonnerre est tombé, et lui a fendu ses mâts.

Navire Seine, Tyson, Bordeaux, rapporté.
Brick Arcturas, Boston, avec de la glace.
Brick William, Williams, Boston.
Brick Blakely, Lewis, Boston.
Brick Knott, Pensacole, sur lest.
Goel Ramona, Bocta, Taxpan, chargée.

Bateau à vapeur Tecumsch, Riddle, de Louisville, en 8 jours, avec 100 boucaults tabac à Foster et Hutton, 45 à N et J Dick, porc, bœuf &c. à N O Saville, C Byrne, Stetson et Avery, C D Jordan, Adams et Robinson, J et W Stewart, T Penny, J B Heno et co. J Hart—8 passagers.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, Bayou Sarah—chargement, 19 balles coton à Wilkins et Linton, 45 à Maurian et O'Dohigg, 15 à Plauché et Courcelle—33 passagers.

COUR DE PAROISSE de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—23 Mai 1829.—Présent l'hon. James Pitot.

J. W. Brett, vs ses créanciers et les créanciers de Mde. J. Brett.

SUR l'enrégistrement de la pétition supplémentaire présentée dans cette affaire, il est ordonné que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire soit ajournée jusqu'au Jeudi 25 Juin 1829, en l'office de G. A. Stringer, notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur l'objet de la pétition, et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du pétitionnaire sont et demeurent suspendues.

26 mai. T. S. KENNEDY—Greffier.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 26 MAI 1829.
Bénéfice de Melle. *CELESTE.*
Et positivement la dernière soirée de Monsieur et Mde. *Labassé*, et Melles. *Céleste* et *Constance*
La première Représentation de
LA DANSOMANIE,
Grand ballet pantomime par M. Gardel de l'Académie Royale de Musique de Paris, orné de tout son spectacle et d'une grande variété de pas de danse dont suit le détail.
Au premier acte
LA GAVOTTE,
De Mde. Gardel, dansée par Mde. *Labassé*.
PAS DE DEUX COMIQUE,
Dansé par M. *Notaire* et Mde. *Privat*
Et plusieurs autres danses villageoises.
Au second acte.
PAS SEUL CHINOIS—Dansé par Mr. *Tatin*.
PAS GRAVE TURC—Par Mr. Leblanc.
PAS DE DEUX BASQUE
Par Mdes. *Céleste* et *Labassé*.
MENUET—Dansé par M. *Notaire* et Mde. *Privat*
GRAND PAS DE TROIS NOUVEAU,
Par Mdes. CELESTE, LABASSE et CONSTANCE,
FINAL GENERAL.
Précédé de
FIORELLA,
Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, orné de tout son spectacle, et à la fin du premier acte un
Grand pas de deux nouveau,
Du ballet de Paul et Virginie, musique de Spontini, dansé par
Melles. *Celeste* et *Constance*.

LOTERIE
DES ECOLES PUBLIQUES.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane, pour le bénéfice des Ecoles Centrales et Primaires de la Nouvelle-Orléans.
ONZIEME CLASSE.
Le tirage de laquelle aura lieu le 30 Mai. 1829.
A. PERLEE, WM. M F. SAUL ET C. MAURIAN, Administrateurs.
Trente Nos.—Quatre Nos. tirés.

—PROSPECTUS:—

1 lot de	$15,000	est	$15,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	2,200	est	2,200
1 lot de	2,000	est	2,000
1 lot de	1,500	est	1,500
1 lot de	1,300	est	1,300
6 lots de	1,000	est	6,000
12 lots de	300	est	3,600
156 lots de	70	est	10,920
156 lots de	80	est	4,680
624 lots de	10	est	6,240
7,880 lot de	5	est	39,000
8,760 Lots 15,600 Blancs	24,360 billets		$97,440

PRIX DES BILLETS.
Billets entiers $5; demis $2 50; quarts $1 25.
S'adresser au Bureau des Administrateurs, No. 95, rue de Chartres, au coin de Conti.
J. K. MEAD,
26 mai. Agent pour les Administrateurs.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.

SAVOIR:
Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Paris.
Nérolie, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

COURTIER DE DOUANE.

LE soussigné vient d'ouvrir un bureau comme courtier de douane, dans le magasin sous l'Eglise des Marins, la première porte près de la Levée, où il offre ses services aux négociants de cette ville.
25 mai—2 M. CRUZAT.

UN jeune homme récemment arrivé dans cette ville, désire de l'emploi dans une maison de commerce. Il a travaillé plusieurs années dans une des principales maisons de commerce du Nord des E. U. Il entend les langues française, anglaise, espagnole et allemande, et connait la tenue des livres. Son but étant de trouver à s'employer dans cette ville, il ne tiendrait pas à de forts appointemens. Il pourra fournir les recommandations les plus respectables.

On voudra bien adresser les lettres à A. Z. au bureau de cette feuille: elles recevront une prompte réponse 25 mai.

LOTERIE DE PAIR ET IMPAIR, de MALCOLM.

Cette loterie sera tirée positivement, et sans remise,
Mercredi après-midi.
au café de Hewlett,—on doit se rappeler qu'au dernier tirage de sa loterie, le billet qui a gané le gros Lot de
$5000
a été payé sur-le-champ. La même chance s'offre pour gagner les lots de $5000. $500, 1600, 1200, 1000, 1000, 750, 750, 500, 500, 14 de 150, 14 de 80, 112 de 40, 150 de 15, 150 de 5, etc. et cela pour la faible somme de quatre piastres. S'adresser aux bureaux de *Malcolm*, No. 94, ou No. 86 rue de Chartres, et à presque tous les bureaux de cette ville.

N. B. ceux qui désirent prendre à cette loterie devront avoir soin de demander pour des *billets de Malcolm*, attendu qu'une autre loterie, sur le système de pair et impair doit être tirée le même jour. 25 mai.

POUR TAMPICO.

Le beau brick fin voilier MORO, A 3, cap. Henry Bradley, a une partie de son chargement engagée et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser à
28 avril. ANT. DOLHONDE.

POUR LA VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière OCTAVIA, capt. Bourne, sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à
14 mai. C. D. JORDAN.

POUR NANTES.

Le beau brick fin voilier PULASKI, capt. Webb, ayant son chargement complet, recevra six passagers seulement, et sera expédié, le 14 du courant fixe, par
9 mai. F. VERRIER.

VENTES A L'ENCAN.

Beaux terrains à Vendre à l'Encan
Par J. T. Baudue.

VENDREDI le 5 juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve.

47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs *Annonciation* et *Lafayette*: 34 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant encoignure, il existe une maison et une cuisine. Les fossés le long des lets qui contiennent les terrains susdits, ont été récemment nettoyés et rendus plus profonds, et les ponts ont été remis en état, à la satisfaction du syndic.

Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Mr. Joseph Pilié voyer de la ville; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente. Payables en 4 termes égaux à la fin d'Avril des années 1830, 1831 1832 et 1833, en billets endossés à satisfaction et portant hypotheque sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Mr. T. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang de ses minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignemens si on les désire. 21 mai.

Vente par le Marshal.

Le Maire et les Habitans de cette ville *vs.* M Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prevat, juge associé, j'exposerai en vente le Mercredi le 3e. jour de Juin prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles—saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 mai. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Mad. Wilkinson *vs.* Richard Carney.—B. Coffee & Clark *vs.* le même.—Macarty *vs.* le même.—Marmiche *vs.* le même—Woolf *vs.* le même.—Vandergroff *vs.* le même.—Beardslee *vs.* Carney.

EN vertu de sept *writs* et *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente, le mercredi 3 Juin prochain, à la demeure du défendeur, à 10 heures *A. M.*, en bloc ou en detail, l'ameublement de la maison et les ustensiles de cuisine, consistant en tables pour les repas et autres; 1 piano, 4 douzaines de chaises, 1 billard, lampes pour le billard, chandeliers, 12 bois de lit, matelats, oreillers, draps de lit et courtepointes, bibliothèque, et divers autres objets saisis dans les affaires ci-dessus.
25 mai. L. DAUNOY—Marshal.

$3,000.

PRIX obtenu par le Billet Nos. 5—33 3.

Vendu au bureau de A. GENDRON Au coin des rues Bourgogne et St. Philippe, dans la *Loterie des Ecoles Gratuites* de Ouachita, 2ème. Classe Tirage du 23 Mai 1829. 25 mai—1f

Nos. 3 5 33 4 27.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registrateur des Testamens.*—Mardi 25 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendans de la succession de feu JEAN AIME AUGUSTE BARON aîné, savoir:

Propriétés foncières.

1. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française; ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une Maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant 26 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, et ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er. Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de $500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un acte de l'Etude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delo dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Suzette, Tchoupitoulas et Gaiennié, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchoupitoulas, le tout mesure française; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Levée, d'un côté par Mr. Withers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Sr. Withers et de l'autre par Mr. Gaiennié. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'Etude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'Etude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 6 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lafourche, sur 160 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet 248, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 105 pieds de première, 105 pieds sur la dernière, et formant une autre ligne faite au chemin de l'Ile-Delo, 49 pieds 11 pouces de profondeur du côté de la rue des Magasins et 120 pieds de l'autre sur la ligne du reste du terrain du terrain No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, entre les rues des Pacani et de l'Industrie ayant 240 pieds de face à la rue de l'Annonciation, 105 pieds sur